

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE – LUDON-  
MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaients présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
  - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Ludovic LALANDE

**Concerne : 2012-29.03-16 BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – EXERCICE  
2012- APPROBATION**

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, les collectivités territoriales sont tenues d'adopter leur budget prévisionnel – dit « budget primitif » – chaque année. Celui-ci est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Il comporte en outre l'ensemble des dépenses et des recettes qu'il est envisagé de réaliser pour l'exercice à venir.

Après avoir débattu sur les orientations budgétaires de la collectivité lors de sa séance du 2 février dernier, il est proposé aujourd'hui au Conseil Communautaire de se prononcer sur le projet de budget qui lui est soumis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communautés de communes ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget annuel de la Communauté de communes pour l'exercice 2012 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► adopte le budget primitif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2012, arrêté comme suit :

**Section de fonctionnement :**

<b>Produits de fonctionnement</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Pour</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	368 603,28 €	Unanimité
013	Atténuations de charges	260 000,00 €	Unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	
70	Produits des services	640 500,00 €	Unanimité
73	Impôts et taxes	7 506 457,00 €	Unanimité
74	Dotations et participations	2 531 491,00 €	Unanimité
<b>Total</b>		<b>11 307 051,28 €</b>	

<b>Charges de fonctionnement</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Pour</b>
011	Charges à caractère général	4 078 064,00 €	Unanimité
012	Charges de personnel	2 956 460,00 €	Unanimité
014	Atténuation de produits	2 522 733,00 €	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	1 116 098,54 €	Unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	130 000,00 €	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	325 006,00 €	Unanimité
6574	Subvent. de fonctionnement aux associations	18 000,00 €	36 pour, 2 ne participent pas au vote
	- UTM	6 000,00 €	
	- AVTV	7 000,00 €	
	- Oiseau lire	5 000,00 €	
66	Charges financières	158 689,74 €	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	Unanimité
<b>Total</b>		<b>11 307 051,28 €</b>	

**Section d'investissement :**

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montants</b>	<b>Pour</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	1 116 098,54 €	Unanimité
024	Produits des cessions d'immobilisations	817 350,00 €	Unanimité
040	Opérations d'ordre entre sections	130 000,00 €	Unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 804 748,94 €	Unanimité
13	Subventions d'investissement reçues	1 671 333,60 €	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00 €	Unanimité
<b>Total</b>		<b>6 939 531,08 €</b>	

Dépenses d'investissement			
Chapitres	Libellés	Montants	Pour
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	1 173 980,51 €	Unanimité
16	Remboursement d'emprunt	151 615,68 €	Unanimité
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	380 779,06 €	Unanimité
204	Subventions d'équipement versées	58 150,00 €	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	4 175 005,83 €	Unanimité
23	Immobilisations en cours	1 000 000,00 €	Unanimité
<b>Total</b>		<b>6 939 531,08 €</b>	

► précise que le budget de l'exercice 2012 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2011, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

► précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :  
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;  
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

*Certifié exécutoire :  
 Reçu en Sous-Préfecture le  
 Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
 Arsac, le 2 avril 2012

Le Président,

Gérard DUBOIS

